

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-cinq mai à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle (arrivée à 20H35), BARD Denis, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mercredi 19 mai 2021

Affichage :

Du jeudi 26 mai au
lundi 26 juillet 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Procurations de vote et mandataires : Mme BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à Mme VILLARET Caroline, Mme BOULEAU Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

Absent : M.SIMON Didier

M. Bertrand LEJOLIVET est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 19 mai 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

68-2021 - RU-Centre-Ville – Prolongation du portage foncier de Rennes Métropole au 2 impasse du Prieuré

Vu la commission urbanisme et transition écologique du 22 avril 2021,

Un permis de construire déposé par le promoteur Lamotte (programme de 87 logements dont 35 logements sociaux) a été accordé en date du 25 octobre 2019.

Un recours contentieux sur la délibération de cession de la parcelle communale n°227 a été déposé le 27 mai 2020.

Dans l'attente du jugement et dans l'incertitude du résultat et de ses conséquences, il a été demandé à Rennes Métropole une prolongation de 5 ans de la convention de mise en réserve foncière 16C0609 du 21 juillet 2016 conclue pour le bien 2 impasse du Prieuré.

Les autres conditions et charges de la convention restent inchangées.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210525-D682021-DE

Après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 8 ne prenant pas part au vote (G.LEFEUVRE ayant quitté la salle, C.BONNAFOUS, C.VILLARET, J.M.LE GUENNEC, S.NOULLEZ, M.DA CUNHA, B.LEJOLIVET et P.VALLÉE), le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en réserve foncière pour prolongation de portage foncier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

